



PREFETE DES HAUTES PYRENEES
Cabinet - Pôle Communication Interministérielle

Direction des libertés publiques
et des collectivités territoriales
Bureau des élections
et des professions réglementées

Tarbes le 10 mai 2017

**Election de deux conseillers municipaux
à Villefranque
dimanche 25 juin 2017**

Par arrêté préfectoral du 10 mai 2017, les électrices et électeurs de la commune de VILLEFRANQUE sont convoqués le **dimanche 25 juin 2017** à l'effet d'élire deux conseillers municipaux.

Le scrutin sera ouvert à 8 heures et clos à 18 heures.

S'il doit être procédé à un second tour de scrutin, il aura lieu le **dimanche 2 juillet 2017**. Les heures d'ouverture et de clôture seront les mêmes que pour le premier tour.

Chaque candidat à cette élection doit obligatoirement déclarer sa candidature à la préfecture – bureau des élections et des professions réglementées – rue des Ursulines à Tarbes du lundi 29 mai au jeudi 1^{er} juin 2017 de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 16 heures. La déclaration de candidature est effectuée personnellement ou par un mandataire muni d'un mandat signé par le candidat.



Contact presse :

Pôle communication interministérielle pref-communication@hautes-pyrenees.gouv.fr
facebook.com/Préfet des Hautes-Pyrénées twitter.com/@Prefet65
site internet des services de l'État dans les Hautes-Pyrénées : <http://www.hautes-pyrenees.gouv.fr>